

Crues de la Scheulte bientôt sous contrôle

► **Le plan directeur du projet Scheulte, destiné à prémunir** Vicques et Recolaine des grandes crues sur une distance de 9 km est entré en vigueur.

► **Il s'agit maintenant d'établir le plan directeur localisé** prévoyant des aménagements pour environ 7,5 millions de francs, alors qu'une crue centennale provoquerait 4,5 millions de francs de dégâts et une tri-centennale 9,8 millions.

► **«Le but est de se protéger des crues centennales, et même offrir un gain de sécurité, si celui-ci peut être réalisé sans surcoût»,** détaille Yvan Burri, conseiller communal de Val Terbi.

«La carte des dangers confirme le déficit de sécurité en cas de crues importantes de la Scheulte qui souffre également d'un déficit écologique important», explique Denis Moritz, au bureau d'ingé-

nieur-conseil 2MO, à Delémont, qui pilote le projet aux côtés de la commune de Val Terbi.

Suite à son approbation par l'Etat, le plan directeur du projet Scheulte avait suscité un recours de Michel Gury, de Vicques, convaincu qu'il aurait suffi d'éliminer les deux barrages, situés au centre du village, pour régler les problèmes

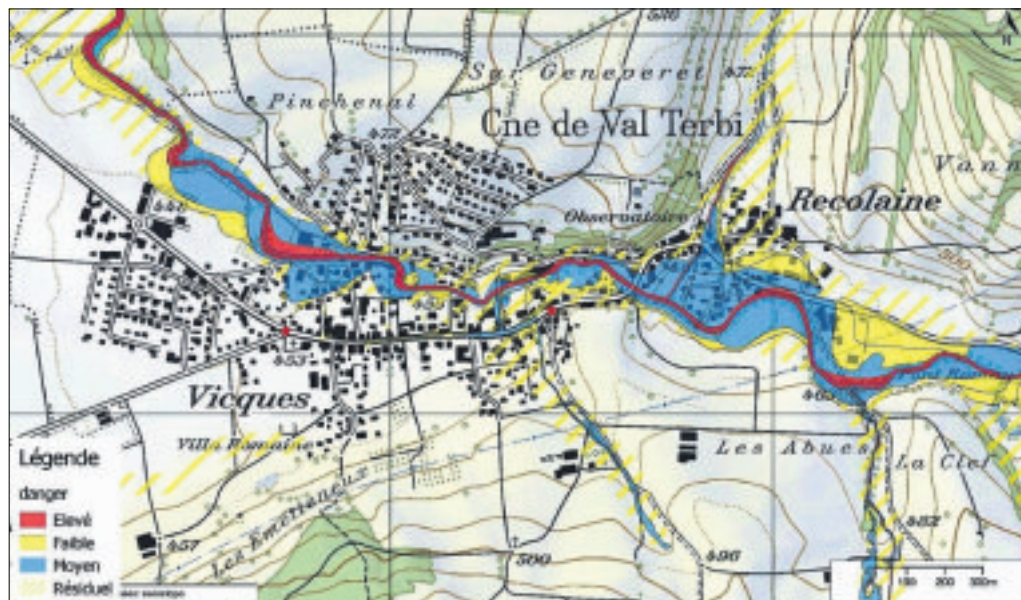
d'inondations en période de grandes eaux.

Crue marquante mais pas forcément record

Ce citoyen fondait son recours sur son expérience personnelle qu'il lui a permis d'observer, en 1973, une crue importante et particulièrement marquante pour les esprits.

Cet avis a été pris au sérieux par la commune qui a commandé des simulations de crues supplémentaires pour mesurer l'impact des deux barrages.

«Il faut replacer cet avis dans l'espace et dans le temps», avertit l'ingénieur. Il précise ainsi que l'inondation de 1973 était une crue fréquente à moyenne, alors que celle



Carte simulant le débordement de la Scheulte en cas de crues survenant tous les 300 ans.

de 2007 était plus rare, mais avait davantage touché la Birse que la Scheulte.

«Le vécu de ce citoyen est exact, mais il n'y a pas eu de crues moyennes à rares sur la Scheulte ces 80 dernières années. Il faut remonter à 1880 et 1910 pour tomber sur des crues exceptionnelles qui avaient toutefois provoqué peu de dégâts, puisque le village de Vicques ne s'était pas encore, à cette époque, développé le long de la rivière», détaille Denis Moritz.

Premiers travaux prévus en 2017

«Mais aujourd'hui, en cas de crues moyennes à rares, le village pourrait être confronté à des problèmes beaucoup plus importants qu'en 1973 et nous les avons pris en compte», poursuivent Denis Moritz et Yvan Burri, conseiller communal responsable des travaux publics de la commune de Val Terbi.

Les deux hommes indiquent qu'une crue ayant une périodicité de trente ans causerait 0,5 million de francs de dommages, alors qu'une crue moyenne, survenant tous les cent ans, en provoquerait pour 4,5 millions de francs.

«Et cela vaut la peine de se protéger pour des événements plus rares, car une crue revenant avec une périodicité de

300 ans causerait 9,8 millions de francs de dégâts», assure Yvan Burri.

D'autre part, les simulations ont démontré que la suppression des deux barrages n'aurait qu'un impact limité, à une centaine de mètres en amont, lors de crues moyennes à rares.

«Les seuils vont être maintenus, mais le canton va certainement demander à la scierie, dans le cadre du renouvellement de sa concession hydraulique, de supprimer ses vanes», indique Yvan Burri.

Si Michel Gury se déclare convaincu par les arguments concernant Recolaine, il reste néanmoins un peu dubitatif au sujet du rôle joué par les barrages et s'étonne que celui de la scierie n'ait pas été englobé dans la première étape des travaux.

«Le renouvellement de la concession et le réaménagement de la Scheulte sont concertés et coordonnés, même si ces travaux ne se dérouleront pas simultanément», précise Denis Moritz.

La commune de Val Terbi va maintenant établir le projet de détail du secteur de Recolaine. Le crédit nécessaire devrait être soumis au peuple à fin 2016 et son financement est déjà assuré par le fonds des digues, constitué l'an dernier.